



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 18326

Texte de la question

M. Jean-Jacques Weber attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les conclusions du récent rapport Roques concernant les problèmes posés par la dangerosité des drogues dites douces et le projet de dépénalisation de ces dernières. En effet, certains passages de cette étude font figurer l'alcool parmi les produits toxiques les plus dangereux, affirmation qui inquiète tout particulièrement tous les professionnels de la viticulture d'Alsace. Il semble, effectivement, hors de propos de justifier la dépénalisation de l'usage de drogues douces en établissant un parallèle avec les dangers potentiels d'une consommation abusive d'alcool, substance licite. Les allégations formulées à l'encontre du risque alcool dont l'auteur du rapport se sert d'alibi pour dépénaliser les drogues douces restent à ce jour non démontrées scientifiquement. Cette analyse se limite à dénoncer les effets négatifs de l'alcool sans en définir ni la dose, ni les circonstances de consommation, ni même les produits. Ainsi, le rapport Roques, contredit par d'éminents scientifiques, porte gravement atteinte à la viticulture française en général, et à la viticulture alsacienne en particulier, en mettant le fruit de sa noble production au ban des produits toxiques et en dégradant l'image de la France, de ses terroirs et de ses produits vis-à-vis de l'étranger. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, sa position sur cette question et de lui faire savoir, d'autre part, quelles mesures il entend prendre afin de mettre un terme au discrédit jeté par ce rapport sur la production viticole.

Texte de la réponse

Le rapport du professeur Bernard Roques vise à comparer la dangerosité, en particulier sur le cerveau, des différents toxiques et psychotropes, y compris l'alcool et le tabac, souvent associés à la prise d'autres drogues. Par ailleurs, le rapport attire l'attention sur les mécanismes physiopathologiques d'interdépendance entre les différents toxiques. Fort de cette étude, le Gouvernement souhaite en particulier développer la recherche et les actions de prévention de l'alcoolisme et de l'usage des drogues. Le secrétaire d'Etat à la santé précise à l'honorable parlementaire qu'une mission d'évaluation de la loi Evin est actuellement conduite sous l'égide du Commissariat au Plan et remettra ses conclusions en novembre prochain. Sur un sujet aussi complexe, on ne peut se limiter à des articles de presse qui occultent trop souvent, malheureusement, la démarche scientifique de l'auteur du rapport.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Weber](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18326

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 août 1998, page 4539

Réponse publiée le : 26 octobre 1998, page 5938